

Pêches et forêts

La lettre adressée à John Sam provenait de la Section des relations publiques et intergouvernementales du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et je suppose qu'une copie en a été transmise également au ministre. La direction du CN ne fournit pas les documents, études et documentation pertinentes nécessaires aux gens qui sont directement concernés.

Passons à certains autres problèmes qui ont été soulevés par la Commission d'examen des évaluations environnementales. Là encore, les ministres chargés du projet, en particulier le ministre des Pêches et des Océans et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, et dans une grande mesure également le ministre des Transports, ne recevront pas le rapport final du BFEEE, notre propre organisme gouvernemental, c'est-à-dire la Commission d'examen des évaluations environnementales, avant le milieu de l'été. Les travaux de réalisation du projet doivent débiter ce vendredi-ci. Je crois savoir que le matériel nécessaire pour déverser du ballast dans la rivière Thompson est déjà sur place. Cette dernière est l'une des plus importantes rivières à saumon dans le monde, non seulement en Amérique du Nord.

Voyons certains des problèmes à long terme qu'ont soulevés nos propres fonctionnaires chargés d'entendre les témoins. Ils ont demandé s'il s'agissait d'un problème de capacité. Le ministère des Transports ne s'est pas penché sur cette question depuis dix ans. Nous avons appris de certains témoins qu'en utilisant les voies du CN et du CP et en faisant une meilleure utilisation du port de Prince-Rupert, notre capacité pourrait s'accroître de 300 p. 100. Y a-t-il un problème de capacité? Cette question n'a pas été réglée.

Quelles sont les répercussions à l'échelle locale? A quel point les localités de Kamloops et de Ashcroft en souffriront-elles? Et la bande Oregon Jack dont les membres sont venus témoigner et s'inquiètent vivement de ce qui est arrivé dans le passé? On a creusé dans leurs lieux de sépulture, des ossements ont été répandus partout. On a envahi leurs vergers. On les chasse de leurs terres.

M. Riis: Trente-six tribus.

M. Fulton: En effet. Trente-six bandes en sont touchées, outre les amateurs de pêche sportive et tous ceux qui utilisent la rivière.

Rappelons-nous, monsieur le Président, que ni vous ni moi ne pourrions jeter une pelletée de terre dans la Thompson sous peine d'être inculpé en vertu des dispositions du paragraphe 33(4) de la Loi sur les pêcheries. Il est interdit de jeter dans les cours d'eau ou les océans des produits nuisibles aux poissons. Le CN, par contre, jouit de droits spéciaux de toutes sortes.

Et la question des richesses naturelles, de l'utilisation des terres, des droits fonciers des Indiens? Nous n'avons même pas abordé dans ce débat la question constitutionnelle des droits des autochtones. Non pas que j'estime nécessaire de le faire mais, en ce qui concerne les réserves, le CN s'est déjà approprié plus de territoire que ne le lui permet la loi actuelle. Il apprend maintenant qu'il n'en avait pas le droit et qu'il n'obtiendra pas les titres de propriété. Le ministère des Affaires indiennes les lui refuse. Les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont été exclus des travaux techniques préparatoires jusqu'à ce que nous commençons nos audiences dans ce domaine, cinq ans après le lancement du projet.

Les droits des Canadiens ont été bafoués de sorte qu'il appartient maintenant à la Chambre de suspendre l'exécution de ce projet afin d'analyser l'ensemble de la question, en confiant cette tâche à une commission d'enquête ou à une personnalité éminente. Il faut faire des études hydrologiques, tenir compte de la stabilisation des berges, s'interroger sur l'utilisation de la rivière. Faut-il que l'aménagement se fasse de cette manière? Le CN avait-il raison d'affirmer au comité parlementaire qu'il n'y a pas d'autre solution actuellement? Cette section va coûter 24 millions de dollars et nécessiter 160 mois-personnes. Nous demandons seulement au gouvernement de suspendre les emplois de 160 mois-personnes qui sont en cause dans le cas de la subdivision Ashcroft.

Il va falloir aborder d'autres questions, notamment celle du patrimoine dont les ressources n'ont pas encore été évaluées à fond. Quelles seront les conséquences réelles du projet sur les pêches? Des témoins dignes de foi du ministère des Pêches et des Océans ont déclaré qu'elles ne seraient pas tellement lourdes. Néanmoins, le ministre des Pêches et des Océans devrait se rappeler, pour sa part, les propos de McTaggart-Cowan sur l'Arctique, selon lesquels la destruction d'un grand nombre de nos ressources s'accomplit imperceptiblement. La perte de quelques centaines de verges d'habitat entre les points milliaires 59 et 69 n'est pas énorme. Mais je parlerai cependant de façon plus précise de cette subvention dans un instant.

Le CN a été autorisé à poursuivre son projet. Son vice-président nous a dit que si nous décidions que le CN et le CP utiliseraient les mêmes voies, il faudrait une deuxième voie d'ici 1992. Tous les députés doivent comprendre qu'en réalité, c'est exactement le contraire qui arrivera. La question du doublement des voies n'est pas la seule qui nous préoccupe. Les représentants du CP se présenteront devant le ministre des Transports et diront qu'ils savent que, d'après le CN lui-même, nous devons réexaminer toute la question avant 1992.

Nous devons examiner l'effet cumulatif des voies ferrées, des routes, des lignes hydroélectriques et des oléoducs. Nous devons examiner les conséquences du déversement des déchets de Weyerhaeuser à Kamloops. Il faut examiner tout le système. Le ministre des Pêches et des Océans sait ce qui est arrivé à l'estuaire du Fraser parce qu'on y déverse des eaux usées et aussi à cause de l'écorce et des billes entreposées en eau fraîche pour les conserver en bon état. Des municipalités tout le long de la vallée du Fraser y déversent aussi des ordures.

Ce ne sont pas les seules questions qui nous préoccupent. Et la faune? Qu'a fait le CN? Quand leurs voies traversent nos parcs nationaux, le CN et le CP sont deux des plus grands tueurs de bêtes sauvages du Canada. Ils tuent des mouflons, des grizzlis, des élans, des caribous, des cerfs, des renards et des orignaux. Que font les sociétés ferroviaires? Elles n'ont pas dépensé un sou pour essayer de trouver un moyen de construire des sorties pour que nos grands ongulés puissent quitter les voies quand la couche de neige est épaisse.

Que dire du tourisme et des loisirs? Le CN et le ministère des Transports n'en ont pas tenu compte. Nous devons examiner toutes ces choses.

Et l'eau? Le comité d'examen et d'évaluation écologique a établi que le projet entraînera davantage d'érosion, un flot plus rapide et le déplacement de quantités énormes de sédiments.